

Au Comte de Brienne F  
Paris 27. May. 1662

N. 1.

Copie.

Monsieur;

S'il y avoit moyen de recouvrer icy une copie du Testament du Prince Philippe Guill.<sup>e</sup> que vous m'avez fait l'honneur de me dire que le Roy auroit envie de veoir avant qu'il m'expedier. Je vous assure que je me hasterois de le produire.

Cela ne se pouvant point, à moins que de l'envoyer demander en Hollande qui pour le moins seroit une affaire de trois semaines de temps que j'espere que S. M. de sa grace ne sera pas bien ayse de me veoir perdre inutilement.

Je vous supplie tres-humblement de lui vouloir représenter que si c'est pour un passage dud.<sup>t</sup> Testament, par lequel on presuppote que ce Prince recomman.<sup>d</sup> de à Son Heritier de mettre un Gouverneur Catholique à Orange, j'avoue que je me souviens d'y avoir veu quelque chose de semblable.

Mais que jamais il n'a esté jugé, que cela chargeast les Princes Succes.<sup>s</sup> d'aucune obligation. Comme en effet depuis la mort dud.<sup>t</sup> Prince Philippe Guill.<sup>e</sup> pas un des Gouverneurs n'a esté d'autre Religion que celle de Son Maistre.

Dont tant s'en faut que les Subjects Catholiques de cette Principauté ayent eu seul subject de se plaindre, qu'au contraire leurs interets ont toujours esté autant et plus recommandez auxd.<sup>s</sup> Gouverneurs par les Ordres et Instructions des Princes que ceux des gens de leur propre Religion. Leurs Altezzes ayant toujours entendu qu'on eust à traiter les uns et les autres comme freres et enfans d'une même Maison.

Et puis-je bien assurer S. M. que la Commission que j'ay pour y aller régler les affaires, tres-confuses et embarassées depuis ces derniers revoluti.<sup>o</sup>ns, ne tend à aucun autre dessein.

Obliger moy, s'il vous plait, Monsieur, de tenir la main à faire valoir la justice de ces raisons dans celle de l'esprit du Roy, et que je ne puisse point donner ce déplaisir en Hollande, que dans la haste que j'ay de faire ce Voyage, d'où on estime que je devois déjà estre revenu j'aye subject de mander, comme je me trouve icy accroché sur un point auquel ame du monde n'a jamais pensé, et moins que personne

Monsieur







Son Altesse Le Prince d'Orange, Ordonne  
 par cette, de l'aduire de son Altesse La Princesse d'Oranien  
 d'Orange, Lam en son nom, qui est am requise et autorisée par  
 la Ma<sup>te</sup>. de la grande Bretagne, Et par son Altesse  
 Electorale de Brandebourg ses très-honnorez Tutelle,  
 Au S. P. Drieu et tous autres Interessez dans la ferme  
 generale des Domaines, et revenus de sa Principauté d'Orange,  
 de payer ou aduancer a qui que ce soit les fermes de la  
 ferme presentement escheue, ou qui viendront a escheoir, sans  
 autre ordre express de sa Altesse sa très-honnoree ayeele en  
 qualite que dessus, fait a la Haye ce 11<sup>e</sup> May  
 1707. Soit ante deus, Signé Amelie Princesse d'Orange  
 A costé le Cachet de ses armes, Et plus bas est escrit  
 Par Ordonnance de son Altesse Buyseio. son ser-<sup>u</sup>.

Je reconnais que Monsieur de Zulichem m'a remis  
 l'original de l'ordre dont S. A. donne copie en es dessus  
 pour le se observer par le fermier de sauz A. Le S. d'Orange  
 auquel je prometz L'enuoy. Jean May 1662

Ollivier











